

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 04 mars 2016 à 19h00

Membres présents : MMES Michelle BEZANÇON, Wanda BUTHOD-RUFFIER, Colette LANCELOT, Livia MASOLINI, Brigitte MOYON
MM. Guy DIEUDONNÉ, José GALLEGRO, Michel HAPP, Olivier HERMANS, Philippe MARTINEAU, Alexandre MONNOT, Michel PAPINAUD, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : M. Maxens BAILLEUL, M. James ROUX,

Secrétaire de séance : Mme Colette LANCELOT

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Valide la dénomination officielle choisie pour la Communauté d'Agglomération : **Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais** et approuve le projet de **modification des statuts** qui en découle.
- Propose Mme Michelle BEZANÇON et Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER en qualité de commissaires, pour constituer la **Commission Intercommunale des Impôts Directs**, qui se substituera aux Commissions Locales des Impôts Directs de chaque commune pour les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.
- Autorise le Maire à **ester en Justice** auprès du Tribunal Administratif de Dijon, suite à la requête déposée par M. Jean-Claude DEVAUX visant l'annulation pour excès de pouvoir, à l'encontre d'une décision du conseil municipal en date du 19/11/2015 ayant approuvé le projet de PLU. Il désigne **Maître Anne GESLAIN**, Avocate à Dijon, pour défendre les intérêts de la collectivité dans cette affaire.
- Adopte le projet de **règlement des frais médicaux** directement aux praticiens, par l'**intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne**, dans le cadre des expertises diligentées par le Comité Médical ou la Commission de Réforme. Il se fera ensuite rembourser par les collectivités concernées. M. le Maire est autorisé à signer la convention qui en fixe les règles.
- A l'unanimité, approuve le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** et valide le plan d'actions intégré.
- Prend connaissance du renouvellement des activités **d'initiation à la natation**, validées par M. le Maire dans le cadre de sa délégation, pour 10 séances à compter du 31 mars 2016, à destination du Centre Nautique Pierre Toinot, à raison de 80 € le créneau horaire avec intervention pédagogique, et 60 € sans.
Le transport sera assuré par les Cars Moreau, moyennant un coût de 86.50 € ttc par jour de fonctionnement, partagés à 50 % avec la commune de Saligny qui bénéficie du même créneau à la piscine.
- Présente un **nouveau plan de financement**, pour l'opération de réhabilitation / Extension d'une grange en Mairie, avec Mise aux normes d'accessibilité, afin de répondre aux services de l'Etat qui sollicitent d'un point de vue administratif une présentation en 2 tranches, qui pourraient être éligibles aux enveloppes « DETR » et « Soutien à l'Investissement Public Local » :
 - La **Tranche 1** estimée à 244 715.52 € ht serait globalement financée à 73.20 %
 - La **Tranche 2** estimée à 137 652.48 € ht pourrait être financée à 73.07 %
- Examine les offres reçues de 4 entreprises de BTP, pour pratiquer des **travaux de voirie** à divers endroits du village (Aval Rue de la Montagne sur 180 ml – Haut des Renardières sur 275 m² – Extension trottoirs Rue Gaston Corgibet sur 48 ml). Il retient l'entreprise Pierre DENISOT, sur la base d'un montant de 18 676.28 € ht.
- Valide **divers travaux d'entretien** sur la commune :
 - Débroussaillage / nettoyage des berges du rû La Gaillarde sur 150 ml, par Les jardins de la Croisière, pour un montant de 2 440 € ttc, supportés par la commune et le SIVU de la Gaillarde, à raison de 50 % chacun.
 - Eclaircissement sélectif de la plantation communale de sapins 1 rang sur 4, par l'entreprise BARILLET qui propose un achat à 6 € et 2 € le stère, selon la grosseur des troncs récoltés.
 - Débroussaillage de 3 chemins ruraux : Bas de Villiers, Montagne et Chaume-Rougeat, pour un montant de 1 044.00 € ttc.Les employés communaux interviendront manuellement, sur des chemins moins accessibles avec des engins. Par ailleurs, suite aux inondations du 09 février 2016, de nombreux dommages ont été constatés, d'origines diverses. Un rendez-vous est programmé le 16 mars avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération afin de les répertorier et d'envisager des solutions.

- Etudie diverses **demandes de subventions** reçues en Mairie. Il s'attache à considérer en priorité les demandes émanant des établissements scolaires qui accueillent des élèves de Fontaine. Les demandes provenant d'associations ou clubs, pour la pratique d'une activité de loisirs sont écartées.

Après avoir considéré chaque demande au cas par cas, il attribue :

80 € à l'AFLIP de Saint Colombe, pour 2 élèves

40 € à la Maison Familiale et Rurale de Gron, pour 1 élève.

Questions diverses :

- La demande de subvention formulée au titre de la DETR 2015 pour financer une aire de jeux a été reportée sur 2016, par manque de crédits. Mais cette nature de travaux n'est maintenant plus éligible sur la nouvelle enveloppe. Cependant, une subvention de 5 000 € est allouée sur la réserve parlementaire par M. Henri De Raincourt.
- Suite aux intempéries du mardi 09 février 2016, un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposé en Préfecture, au titre du phénomène « Inondation par ruissellement et coulée de boue associée ».
- A ce titre, Mme Moyon suggère une minoration des consommations d'eau en faveur des sinistrés, qui ont dû en faire un usage immodéré pour nettoyer leurs biens sinistrés. Ce point sera soumis au gestionnaire de l'eau.
- M. Happ déplore un manque d'aide ou d'entraide aux sinistrés de la part de la Communauté d'Agglomération. M. le Maire précise qu'elle a mis une benne à gravats à disposition très rapidement et a programmé le passage de la balayeuse immédiatement. Par ailleurs la Mairie n'avait pas connaissance de toutes les situations individuelles.
- M. le Maire fait part d'un courrier recommandé reçu du FC Fontaine, quant à la difficulté d'organisation du tournoi de football, le même jour que le vide-greniers. Après avoir rencontré les 2 parties simultanément, il a annoncé que sans entente écrite de leur part, il ne délivrerait aucune autorisation pour ces 2 manifestations. Le Président du FC Fontaine présent dans la salle expose un courrier en 4 exemplaires, traduisant un consensus que les 2 présidents signent sur place, ainsi que M. le Maire. Reste une signature à apposer, du Président du Comité des Fêtes intégré à la démarche.
- Mme Maud PAGGI a déposé une demande de révision de zonage du PLU, au niveau de sa propriété. Celle-ci n'a pu être intégrée à la présente réunion. Le sujet sera repris dans l'ordre du jour de la prochaine séance.
- La communauté d'agglomération pourra prêter un plancher pour la fête du 18 juin 2016.
- M. Piffault a sollicité les adresses électroniques des élus pour diffuser de l'information. M. le Maire demande l'autorisation préalable de chacun.
- Les parents d'élèves ont tendance à assimiler les services périscolaires avec l'école, alors qu'il s'agit de prestations qui relèvent de la Mairie et non de l'Education Nationale. Les enseignants le revendiquent et ne veulent plus des messages qui concernent cantine, garderie ou NAP dans les cahiers des élèves. Il convient d'instaurer un autre moyen de communication.
- A la demande du directeur de l'école, une visite de la gendarmerie a été pratiquée dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité des locaux, et plus particulièrement pour faire face à une intrusion malveillante. Celle-ci a révélé un certain nombre de mesures attendues de la part de la Mairie. M. le Maire les juge irréalisables, tant pour des raisons financières que logistiques et en a informé les services concernés. Le bon sens avant tout !

Fontaine-la-Gaillarde, le 29/03/2016

Le Maire, Michel PAPINAUD :

